

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
15 MAI 2019**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de mai deux mille dix-neuf (15 mai 2019), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h 00), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Madame France Bédard, mairesse suppléante de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Madame Nathalie Jacob, mairesse suppléante de Saint-Narcisse;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à vingt heures (20h00), sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet.

**2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée, constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

2019-05-117A

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la tenue de la présente séance extraordinaire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Nathalie Jacob, mairesse suppléante de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Octroi d'un contrat pour le service d'évaluation foncière 2020-2024;
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-05-118

**4. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2024**

Considérant que le contrat actuel pour des services partagés en évaluation foncière prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que la MRC des Chenaux doit fournir, en tant qu'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière, un service d'évaluation au bénéfice des municipalités de son territoire;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a fondé, en décembre 2016, la Coopérative d'informatique municipale (CIM) dont le principal mandat est d'offrir une gamme de logiciels municipaux;

Considérant que la CIM a acquis, le 6 décembre 2018, l'entreprise L'immobilière Société d'Évaluation Conseil, ce qui permet maintenant à la CIM d'opérer sous le nom de FQM-Évaluation foncière;

Considérant qu'en vertu d'un arrêté ministériel pris le 11 juillet 2018, la CIM a été désigné comme étant un organisme assujetti aux articles 573 à 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant qu'à cette fin, la FQM-Évaluation foncière, a déposé à la MRC des Chenaux une offre de service le 9 mai 2019;

Considérant la rencontre du 9 mai dernier entre les représentants de la FQM-Évaluation foncière et les représentants de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat d'évaluation foncière municipale à la FQM-Évaluation foncière pour la somme de 685 835 \$ pour la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Il est également résolu que messieurs Gérard Bruneau, préfet et Patrick Baril, directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer le contrat à intervenir, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adoptée.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée.

2019-05-119

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures dix (20 h 10), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET